

C I B O U R E

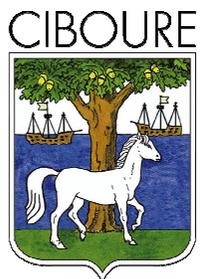


Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Conseil Municipal du 30 mai 2017

Débat sans vote



Préambule

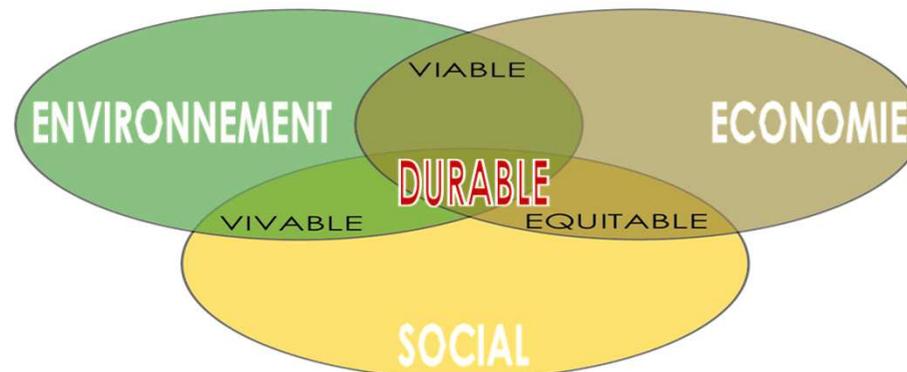
Avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le législateur a voulu faire du Plan Local d'Urbanisme un outil au bénéfice d'une politique communale d'aménagement et de développement cohérente, clairement affirmée. C'est la notion de « projet de territoire » qui est mise en avant.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est la « clef de voûte » du Plan Local d'Urbanisme.

Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Il décrit les orientations de politique générale adoptées par la municipalité et les outils dont elle souhaite se doter pour guider le développement de la ville pour les dix prochaines années.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Ciboure s'appuie sur les enjeux et besoins présentés dans la partie diagnostic du Rapport de Présentation. C'est à partir de cet « état des lieux », de ses atouts et de ses faiblesses, qu'est proposé un faisceau de pistes d'intervention.

Il sera soumis à un débat sans vote lors du Conseil Municipal du 30 mai 2017 et du Conseil Communautaire du 17 juin 2017.



Introduction

Station balnéaire du littoral basque, Ciboure est dotée d'un patrimoine riche et d'une identité bien marquée. Elle connaît depuis plusieurs décennies une attractivité forte qui induit un important déséquilibre sur son parc de logements. Actuellement, Ciboure est une commune « carencée » en matière de logements locatifs sociaux en application de la loi SRU.

Si, le projet urbain porté par Ciboure se veut particulièrement ambitieux et volontariste pour résorber cette situation d'ici à 2025, il l'est tout autant pour apporter des réponses aux enjeux environnementaux et climatiques de demain.

Ce PADD fixe pour les dix prochaines années les conditions d'un développement urbain équilibré, maîtrisé, et économe en ressources. Ainsi, il est nécessaire pour la commune d'anticiper les effets sociodémographiques liés à cette évolution résidentielle rapide et au vieillissement de sa population permanente, tout en garantissant la préservation de son cadre de vie. Il s'agit de proposer un cadre urbain renouvelé, capable de répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'habitats, d'équipements, de services et de commerces. Il s'appuie sur la restitution d'un espace public apaisé, attractif et convivial et la valorisation des caractéristiques patrimoniales, architecturales et paysagères exceptionnelles qui lui confèrent une ambiance unique.

Ce projet est aussi l'occasion d'affirmer la vocation touristique de Ciboure, ainsi que la relation historique et particulière qu'elle entretient avec l'eau, élément structurant de son développement et de son avenir.

La préservation des richesses floristiques et faunistiques, agricoles, patrimoniales et paysagères constitue un axe fort du projet communal. En outre, la démarche environnementale portée par le PADD se veut plus globale dans son approche. Elle vise à préparer la commune aux défis du changement climatique et entend faire la part belle à toutes les problématiques liées à l'eau, à la consommation d'espace, au respect de la biodiversité, aux risques naturels et au développement des « énergies propres ».

Introduction

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune s'organise autour de **5 grandes orientations en synergie** :

- ① Engager une politique de l'habitat dynamique dans un cadre urbain renouvelé et maîtrisé, répondant aux besoins de tous
- ② Reconquérir l'attractivité commerciale et conforter le dynamisme touristique de la commune
- ③ Faire de la ville un espace de mobilités partagées, dont l'offre en équipements et services réponde aux évolutions sociodémographiques
- ④ Faire de la protection du patrimoine et des ressources naturelles un vecteur de l'identité communale
- ⑤ Préserver et valoriser l'eau, richesse naturelle et élément structurant du territoire communal

La déclinaison des orientations du projet

- **Conduire une politique de l'habitat ambitieuse et volontariste pour résorber la carence de logements locatifs sociaux d'ici à 2025**
- **Contenir au maximum la ville dans son enveloppe en la densifiant et en favorisant son renouvellement**
- **Engager une diversification du parc de logements pour satisfaire les besoins locaux et répondre aux enjeux sociétaux**
- **Promouvoir des opérations urbaines de qualité s'intégrant à l'environnement proche**

▪ Conduire une politique de l'habitat ambitieuse et volontariste pour résorber la carence de logements locatifs sociaux d'ici à 2025

- Viser un objectif de production à minima de 661 logements locatifs sociaux sur les dix prochaines années
- Réserver le foncier communal à du 100 % logements locatif social : Harrobia, A. Briand
- Imposer à minima 50 % de logements locatifs sociaux dans les opérations en extension de l'urbanisation existante : Sainte-Croix 2 et Sainte-Thérèse
- S'engager à ce que 50% au moins de la production de logements collectifs soit dédiée à la production de logements locatifs sociaux
- Mobiliser l'ensemble des outils règlementaires et fonciers pour respecter cet objectif afin qu'il concerne l'ensemble des futures opérations immobilières, qu'elles soient privées ou publiques
 - ✓ *Instituer une servitude de mixité sociale s'établissant sur les zones urbaines et à urbaniser offrant une proximité aux aménités et à la desserte en transports collectifs*
 - ✓ *Cibler des parcelles pouvant faire l'objet d'emplacements réservés dédiés au logement locatif social*
 - ✓ *Inciter à la remise sur le marché de logements vacants en les transformant en résidences principales dédiées au logement locatif social*
 - ✓ *Inciter à la transformation de résidences secondaires en résidences principales dédiées au logement locatif social*

▪ Contenir au maximum la ville dans son enveloppe en la densifiant et en favorisant son renouvellement

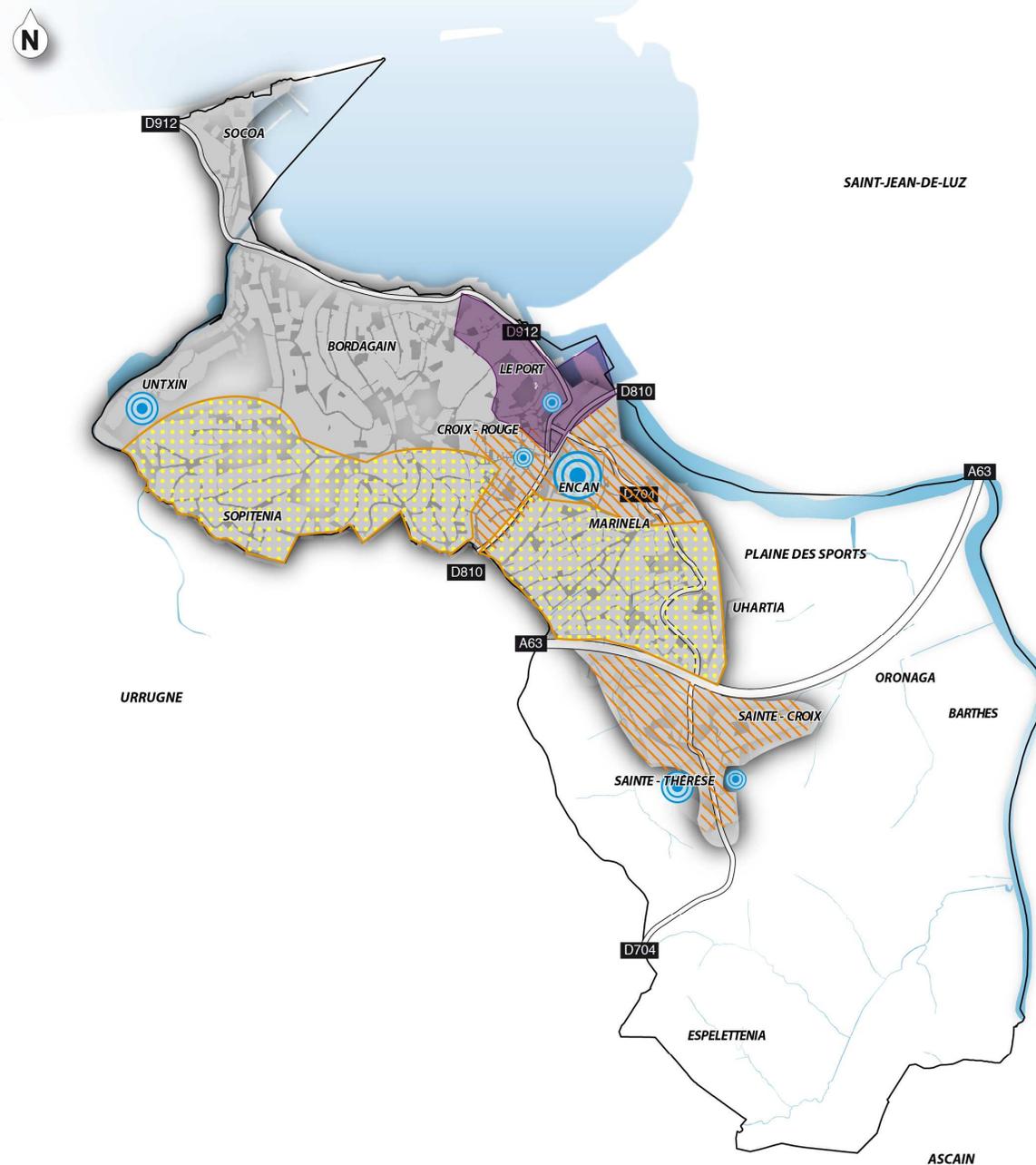
- Mobiliser les gisements fonciers et immobiliers existants au sein du tissu aggloméré actuel : « dents creuses » et processus de division parcellaire
- Densifier le tissu urbain existant en mobilisant le foncier communal : Harrobia
- Lancer des opérations de requalification urbaine : Encan, Croix-Rouge et A. Briand
- Mettre en œuvre une politique de rénovation/réhabilitation du bâti ancien vacant dans le centre historique pour favoriser la remise sur le marché de logements inoccupés
- Densifier les quartiers retro-littoraux et intensifier l'urbanisation le long des axes de transports collectifs structurants (hors secteurs patrimoniaux identifiés et hors Espaces Proches du Rivage)
- Maîtriser l'extension de l'urbanisation en fixant la limite Sud du périmètre aggloméré de la ville et en produisant plus de 70 % des logements locatifs sociaux dans le tissu urbain existant
- Imposer un objectif de densité minimal de logements à produire pour chaque site faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation en s'appuyant sur la densité observée dans son environnement proche

■ Engager une diversification du parc de logements pour satisfaire les besoins locaux et répondre aux enjeux sociétaux

- Améliorer le parcours résidentiel communal à destination des séniors, jeunes, actifs et familles, en proposant des programmes mixtes au sein des grandes opérations d'aménagement (taille, type de logement, statut...)
- Proposer une diversification de l'offre de logements sectorisée afin de répondre aux besoins de chaque quartier et des résidents Cibourien

■ Promouvoir des opérations urbaines de qualité et s'intégrant à l'environnement proche

- Concevoir et aménager des sites d'extension urbaine respectueux de l'environnement :
 - ✓ Renforcer la qualité du lien des futures zones à urbaniser avec l'environnement proche bâti ou naturel par la constitution de zones de transition, la création de trame verte interne et d'espaces de vie collectifs extérieurs, la préservation d'entités boisées...
 - ✓ Organiser les nouveaux quartiers d'habitat en connexion avec les pôles de vie et les autres quartiers attenants par un maillage de liaisons fonctionnelles et ludiques, adaptées aux nouvelles circulations qu'elles devront supporter
- Assurer la mixité des fonctions urbaines au sein des nouveaux quartiers en confortant la présence des aménités et en aménageant de véritables espaces de vie et de convivialité : implantation de commerces, équipements, services collectifs, création d'espaces publics...
- Développer des trames viaires perméables aux différentes mobilités et connectées aux quartiers existants proches



THEME 1

Engager une politique de l'habitat dynamique dans un cadre urbain renouvelé et maîtrisé, répondant aux besoins de tous

-  Enveloppe urbaine
-  Réhabilitation des logements anciens du cœur historique
-  Intensification urbaine autour des arrêts de transports collectifs structurants
-  Secteur de densification
-  Sites potentiels d'urbanisation

0 0,5 1 km



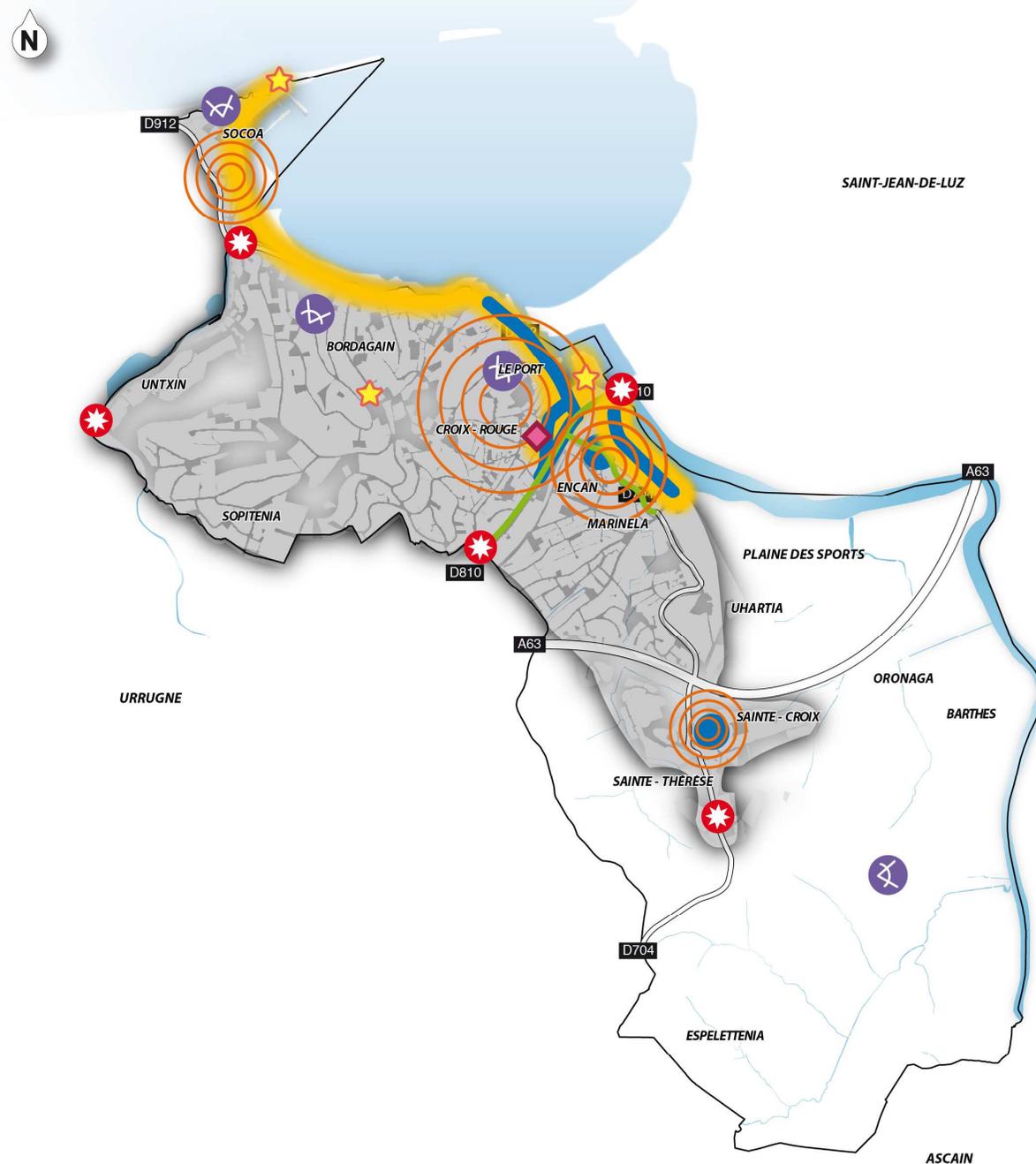
La déclinaison des orientations du projet

- **Repositionner l'activité commerciale et économique de la ville autour de ses centralités historiques et en devenir**
- **Valoriser le caractère touristique de la ville en s'appuyant sur la promotion de ses atouts**
- **Garantir un cadre de vie de qualité par l'amélioration et l'embellissement des espaces publics**

- **Repositionner l'activité commerciale et économique de la ville autour de ses centralités historiques et en devenir**
 - Réinvestir et redynamiser le centre-ville historique afin de le rendre de nouveau attractif et retrouver un « parcours commercial » de proximité
 - ✓ *agir sur les espaces publics pour redonner une lisibilité et une attractivité économique au cœur historique et aux quais : piétonisation du centre-ville, gestion du stationnement automobile, reconquête des espaces publics libérés...*
 - ✓ *valoriser les quais et le port pour renforcer significativement la présence de commerces de proximité et d'artisanat d'art à partir de ces derniers pour irriguer les rues adjacentes, notamment sur l'axe hôtel de ville/Récollets*
 - ✓ *lutter contre la vacance commerciale en préservant les fronts commerciaux existants et en empêchant la transformation des locaux inoccupés*
 - ✓ *faire de la pêche et du port un vecteur de la promotion touristique cibourienne et un support pour l'implantation d'activités complémentaires*
 - Renforcer l'animation économique de SOCOA pour en faire un pôle majeur des activités nautiques et de la connaissance de la mer
 - ✓ *Accompagner l'implantation d'un centre de recherche au fort de SOCOA (campus, hébergement des étudiants, stationnements, restauration...)*
 - ✓ *Favoriser le réaménagement des activités nautiques autour du port afin de leur dégager des espaces d'accueil et mieux valoriser le foncier disponible*

- Soutenir l'émergence d'une centralité commerciale sur le secteur Zubiburu/Encan/Marinela, afin d'accompagner l'accroissement de population attendue sur ce quartier appelé à se renforcer
 - ✓ *Raccrocher la façade de Zubiburu à l'espace économique de Marinela en favorisant un maillage des continuités commerciales grâce aux futurs quartier de l'Encan*
 - ✓ *Favoriser l'implantation d'un tissu commercial dans le cadre du projet de la ZAD de l'Encan, notamment en réservant les rez-de-chaussée à cette vocation*
 - ✓ *Créer sur l'Encan une halle ayant également vocation d'espace de convivialité afin d'en faire un lieu privilégié développant les circuits courts et favorisant les rencontres entre producteurs, artisans locaux et les consommateurs*
 - Renforcer le développement économique de l'agglomération au Sud de l'A63 pour y conforter les projets urbains en cours ou à venir : renforcement de l'offre commerciale et de services
- **Valoriser le caractère touristique de la ville en s'appuyant sur la promotion de ses atouts** patrimoniaux, historiques et culturels qui font le trait d'union entre ses différentes composantes
- Améliorer l'accessibilité et la visibilité du centre historique pour en faire un espace central de découvertes et d'accueil touristique grâce à la reconquête de ses espaces publics : mise en œuvre du partage des mobilités, développement de la piétonisation, gestion du stationnement, embellissement des espaces publics...
 - Accompagner la réhabilitation du site des Récollets en y créant un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

- S'appuyer sur le label **Ville et Pays d'Art et d'Histoire** pour favoriser l'accueil d'artisans, d'activités artistiques et de services se rapportant à la gastronomie, la culture basque et l'histoire cibourienne
- Développer et animer des circuits thématiques de découverte de l'architecture, du patrimoine, et du paysage :
 - ✓ *création de balades/sentiers de découverte à partir du jalonnement des sentes urbaines, des éléments majeurs du patrimoine (fort de Socoa, Tour de Bordagain, église Saint-Vincent, Récollets, etc.) et de la desserte des principaux panoramas*
 - ✓ *valorisation du cheminement Jacquaire en l'aménageant et en l'animant (site d'accueil et d'information des pèlerins, lieu d'exposition, etc.)*
- **Garantir un cadre de vie de qualité par l'amélioration et l'embellissement des espaces publics**
 - Redonner aux quartiers anciens une identité propre en recréant/réaménageant des espaces publics centraux afin qu'ils redeviennent des lieux de rencontre et de convivialité
 - Créer un jardin public paysager au cœur du futur quartier de l'Encan
 - Mettre en valeur les entrées de ville : St-Jean-de-Luz (D 810), Urrugne (D 913), Socoa (D 912) et quartier d'Olhette (D 704)
 - Engager la requalification et l'embellissement d'espaces publics du centre ville :
 - ✓ *place Camille Jullian pour lui redonner son caractère de place centrale, en la libérant du stationnement et en la jumelant avec la place de la Tour d'Auvergne*
 - ✓ *l'avenue Jean-Jaurès et l'avenue François Mitterrand afin de redonner un aspect urbain attractif à ces voiries favorisant l'accueil des activités de services et de proximité*

**THEME 2**

Reconquérir l'attractivité commerciale du centre-ville et conforter le dynamisme touristique de la commune

-  Enveloppe urbaine
-  Développement du jalonnement des éléments de patrimoine
-  Centralités urbaines à renforcer
-  Mise en valeur des entrées de ville
-  Redonner une lisibilité aux quais : valorisation touristique, patrimoniale et commerciale
-  Renforcement des activités commerciales de proximité
-  Traitements qualitatifs des espaces publics
-  Requalification des avenues Jean-Jaurès et F. Mitterrand
-  Points de panorama remarquables à valoriser

0 0,5 1 km



La déclinaison des orientations du projet

- **Apporter des réponses aux besoins de mobilités actuels et futurs**, afin de rendre la ville plus perméable aux différentes mobilités
- **Développer une urbanisation compatible avec l'évolution de l'offre de transports collectifs** afin d'optimiser l'implantation de nouvelles lignes et offrir des alternatives à l'automobile
- **Sécuriser les déplacements internes avec la requalification et l'aménagement des « nœuds de mobilités »**
- **Optimiser l'aménagement du port de Socoa dans ses limites actuelles**
- **Mettre en œuvre la transition numérique**
- **Anticiper les évolutions sociodémographiques et les besoins futurs de la population en adaptant les équipements et les services**

- **Apporter des réponses aux besoins de mobilités actuels et futurs**, afin de rendre la ville plus perméable à toutes les mobilités
 - **Organiser un schéma de liaisons douces** dont l'armature s'appuierait sur la piste s'étendant depuis les berges de la Nivelle de la plaine des sports jusqu'à la corniche
 - ✓ *densifier le maillage en centre-ville et créer des liaisons vers les différents quartiers*
 - ✓ *desservir les principaux équipements collectifs, culturels, sportifs et les sites touristiques*
 - ✓ *développer des interconnexions et des continuités avec les communes voisines d'Ascain, de Saint-Jean-de-Luz et d'Urrugne*
 - **Mettre en œuvre une politique du stationnement** visant à réduire la place de la voiture en centre ville
 - ✓ *libérer de l'automobile les principaux espaces publics centraux mobilisés et les restituer pour d'autres usages*
 - ✓ *ajuster les normes de stationnement aux usages actuels et futurs (2 roues, véhicules électriques, etc.)*
 - ✓ *créer un parking relais sur la plaine des sports pour délester le centre ville des voitures*
 - ✓ *mettre en place une gestion du stationnement public sur l'hyper-centre afin d'en optimiser l'usage (parkings minutes, livraisons, temps limité, etc.)*
 - **Développer la piétonisation du centre-ville et aménager des zones de rencontre** : place Camille Jullian, place de la Tour d'Auvergne, rue Bourousse...

- Mettre en œuvre une liaison parking relais/centre-ville avec une desserte en navette de préférence électrique
 - Implanter les infrastructures nécessaires à l'usage de mobilités « propres » en centre ville : parkings vélos sécurisés et bornes de recharge pour véhicules électriques.
 - Proposer de nouveaux franchissements de la Nivelle :
 - ✓ Passerelle piétonne/cycliste pour une liaison plus facile et sécurisée avec St-Jean-de-Luz
 - ✓ Pont automobile pour désengorger et sécuriser la D810 et le centre-ville
 - Contribuer à la création d'une aire de covoiturage aux abords de la sortie d'autoroute A63/St-Jean de Luz Sud pour limiter le nombre de flux domicile/travail utilisant l'automobile
 - S'appuyer sur les liaisons maritimes de proximité pour les intégrer aux alternatives de mobilité
- **Développer une urbanisation compatible avec l'évolution de l'offre de transports collectifs** afin d'optimiser l'implantation de nouvelles lignes et offrir des alternatives à l'automobile
- Positionner les projets urbains préférentiellement autour du nouveau réseau de desserte en transports collectifs de l'agglomération
 - Favoriser une intensification urbaine le long des axes de transport en commun structurants :
 - ✓ prioriser les projets urbains par rapport à leur desserte par les transports publics collectifs,
 - ✓ densifier l'urbanisation le long des axes et des arrêts

- **Sécuriser les déplacements internes par la requalification et l'aménagement des « nœuds de mobilités »**
 - Carrefours : D810 et av. F. Mitterrand (D704)/rue Bourousse ; lycée maritime et D913 ; Ste-Thérèse/Ste-Croix et route d'Olhette (D704) ; Socoa pont de l'Untxin (D912) ; entrée de ville D810 côté Urrugne ; rue du Golf et D704 ; etc.

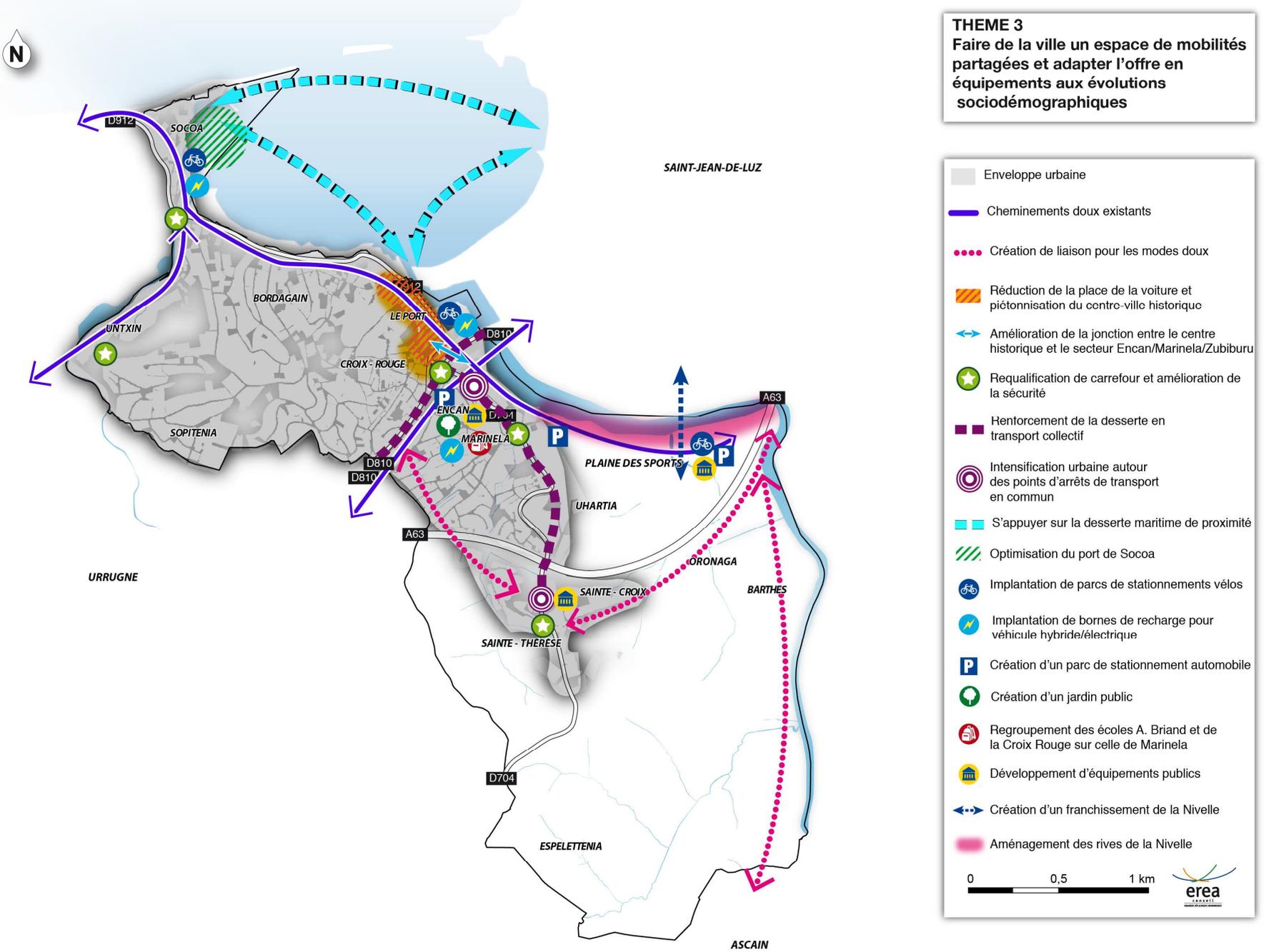
- **Optimiser l'aménagement du port de Socoa dans ses limites actuelles** pour en augmenter le nombre de places à destination des bateaux de plaisance et faciliter leur mise à l'eau

- **Mettre en œuvre la transition numérique** en favorisant le déploiement du très haut débit (fibre optique) et la mise en place de services publics numériques innovants (dématérialisation des actes, gestion électronique des documents, e-administration...)

- **Anticiper les évolutions sociodémographiques et les besoins futurs de la population en adaptant les équipements et les services**
 - Développer un pôle scolaire à Marinela afin d'accroître sa capacité d'accueil pour y regrouper les établissements scolaires existants d'Aristide Briand et de la Croix Rouge, et le rendre plus accessible aux résidents de la partie Sud de la commune
 - Accroître l'offre d'équipements et de services à destination de l'enfance, des jeunes et personnes âgées favorisant les échanges intergénérationnels
 - Renforcer la présence des équipements de proximité (sportifs, culturels, etc.) sur le site de l'Encan pour accompagner l'accroissement de population.
 - Compléter l'offre d'équipements sportifs et ludiques pour tous les âges sur la plaine des sports et ses abords
 - Aménager des accès sécurisés en bordure de la Nivelles permettant les activités ludiques liées à l'eau
 - Contribuer à la réflexion sur la création d'aires d'accueil des gens du voyage au sein de l'intercommunalité Pays Basque

3

Faire de la ville un espace de mobilités partagées dont l'offre en équipements et services répond aux évolutions sociodémographiques



La déclinaison des orientations du projet

- **Protéger durablement les espaces qui constituent l'armature du réseau écologique communal**
- **Renforcer l'identité communale autour de la préservation de ses richesses patrimoniales**
- **S'adapter aux enjeux du changement climatique et promouvoir les énergies renouvelables**
- **Lutter contre les nuisances dans le domaine de l'air et du bruit**
- **Soutenir le développement des activités agricoles et l'implantation de nouvelles filières**
- **Réduire les besoins en consommation d'espace de 13% par rapport à la précédente décennie**
- **Mieux encadrer les grands chantiers d'aménagement**

- **Protéger durablement les espaces qui constituent l'armature du réseau écologique communal**
 - Assurer une protection des espaces majeurs de la trame verte et bleue
 - ✓ *les milieux humides majeurs* : les espaces littoraux de la baie, les rives de la Nivelles
 - ✓ *les entités complémentaires qui participent à leur fonctionnement* : les zones de palu cultivées, les zones humides bordant la Nivelles et leurs boisements, les grands ensembles boisés au Sud de l'A63
 - Préserver les zones humides relictuelles au Sud de l'A63
 - Engager la réhabilitation et la remise en état de corridor écologique humide dans la partie Sud de la commune sur le site de Sainte Thérèse (restauration et renaturation du cours d'eau)
 - Encadrer, voire préserver, les sites naturels les plus fragiles et sensibles de la sur-fréquentation
 - Conforter le rôle des coupures d'urbanisation au Sud du tissu aggloméré

- **Renforcer l'identité communale autour de la préservation de ses richesses patrimoniales**
 - S'appuyer sur le Site Patrimonial Remarquable (SPR, ex-ZPPAUP) pour définir une stratégie de protection et de valorisation des éléments majeurs du patrimoine bâti et paysager : identification de secteurs présentant une forte concentration patrimoniale
 - Identifier et préserver les éléments du petit patrimoine bâti
 - Préserver les ensembles boisés constituant un élément structurant et de respiration des tissus urbain par leur classement en Espace Boisé Classé, notamment au sein des quartiers littoraux
 - Maintenir les perspectives visuelles des grands paysages littoraux, urbains, naturels et ruraux en s'appuyant sur l'entretien des fronts boisés et des espaces naturels, la hauteur et la morphologie du bâti existant, le traitement de l'espace public, le mobilier urbain, etc.
 - Maitriser la densification de l'urbanisation dans les zones portant un intérêt paysager ou naturel fort : préserver les qualités paysagères des quartiers de Bordagain et de Socoa qui s'appuient sur la présence conjointe des trames végétale et urbaine ainsi que des espaces vides
 - Permettre l'appropriation des sites identitaires par le public :
 - ✓ *Réhabiliter et entretenir les dispositifs nécessaires au fonctionnement des Barthes (digues, clapets...) pour en faire un espace d'intérêt patrimonial visitable*
 - ✓ *Créer au niveau des Barthes un aménagement permettant la découverte des milieux humides maritimes et terrestres, afin de faire découvrir les richesses écologiques et environnementales communales, mais aussi pour sensibiliser le public à leur préservation*
 - ✓ *Créer des parcours de découvertes et/ou thématiques s'appuyant sur un maillage de cheminements doux et une signalétique : patrimoine bâti, panoramas, faune, flore, patrimoine hydraulique, etc.*

- **S'adapter aux enjeux du changement climatique et promouvoir les énergies renouvelables** pour réduire les gaz à effet de serre
 - Améliorer la performance énergétique et les économies d'énergie des bâtiments
 - ✓ *réduire les consommations d'énergie des bâtiments publics*
 - ✓ *réserver dans les zones en extension d'urbanisation des secteurs spécifiques pour l'accueil de constructions à haute valeur environnementale*
 - Permettre la production d'énergies renouvelables :
 - ✓ *en autorisant les équipements géothermiques et solaires pour toutes les constructions (habitat, activité, équipements) qu'elles soient publiques ou privées*
 - ✓ *En permettant l'implantation de centrales photovoltaïques et/ou éoliennes, en dehors des zones couvertes par des prescriptions patrimoniales ou environnementales*

- **Lutter contre les nuisances dans le domaine de l'air et du bruit liées à la circulation automobile**
 - Réduire les déplacements routiers intra urbains par la mise en œuvre d'une ville de proximités qui réduit les distances entre habitat et aménités
 - Développer les infrastructures et les services pour les déplacements alternatifs à la voiture (piéton, cycliste, transports en commun / gare TER) et le recours à des points de rabattement (parcs de covoiturage)

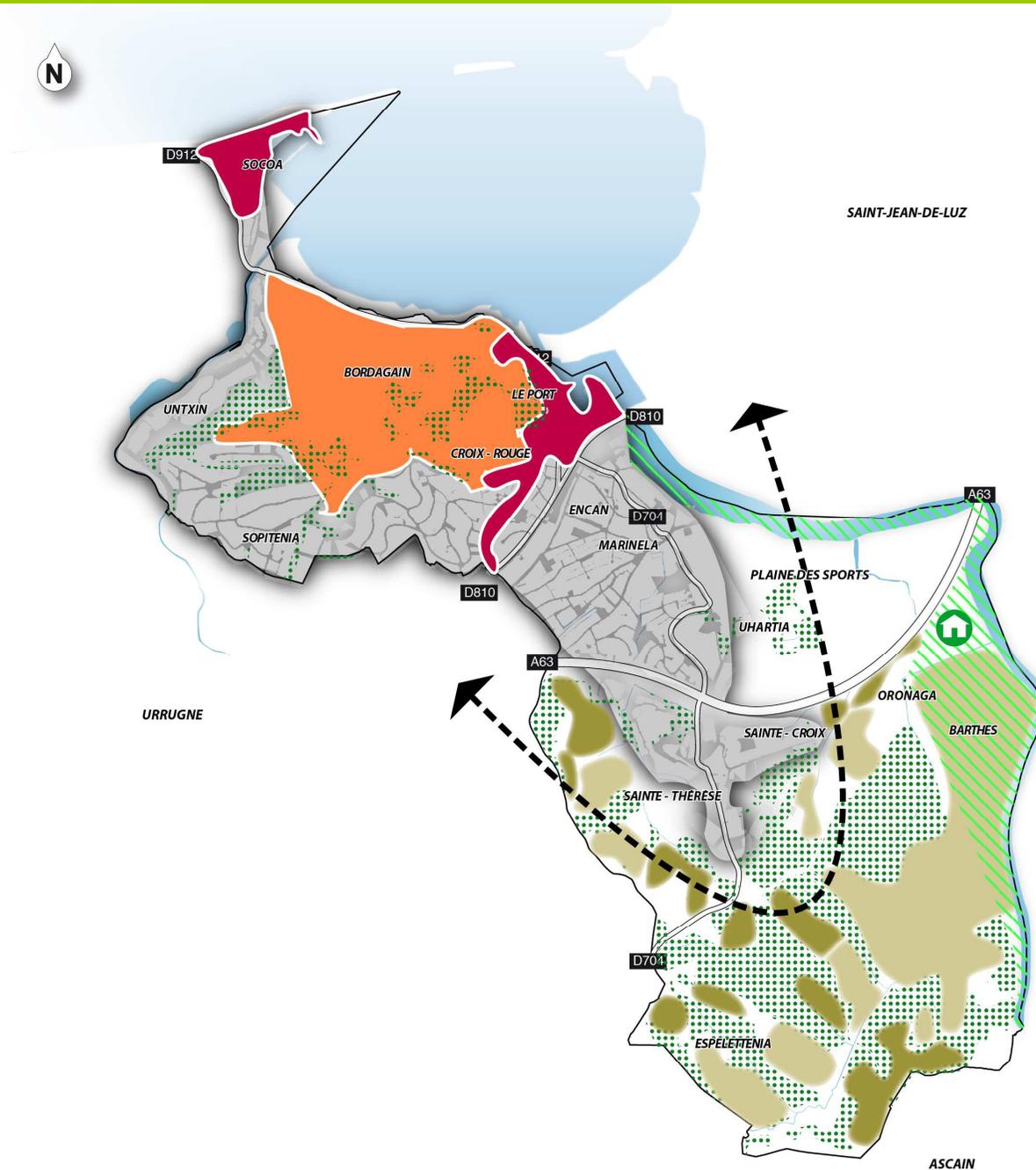
- **Soutenir le développement des activités agricoles et l'implantation de nouvelles filières**
 - Assurer la protection des terroirs agricoles existants afin de pérenniser les exploitations utilisant ces espaces
 - Permettre la valorisation de nouveaux espaces afin d'accueillir de nouvelles filières et/ou de nouvelles exploitations et notamment des jeunes agriculteurs
 - Encourager le développement de l'agriculture biologique
 - Organiser le développement des circuits courts par la mise en place d'installations spécifiques adaptées à la commercialisation directe

- **Réduire les besoins en consommation d'espace de 13% par rapport à la précédente décennie** grâce à la mise en œuvre d'un modèle urbain renouvelé valorisant les gisements fonciers et immobiliers du tissu urbain existant

- **Mieux encadrer les grands chantiers d'aménagement** et sensibiliser les acteurs sur leurs incidences environnementales et les nuisances générées auprès des riverains
 - Empêcher la présence de décharge illégale, notamment au Sud de la commune
 - Proposer un site pour le stockage des gravats et terres de déblais des opérations d'aménagement pour éviter leur multiplication et réduire l'impact sur la faune et la flore des poussières, ainsi que la nuisance des circulations des poids lourds auprès des riverains
 - Veiller à la remise en état des zones humides lorsqu'elles sont impactées par des chantiers immobiliers

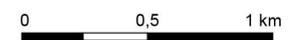
4

Faire de la protection du patrimoine et des ressources naturelles un vecteur de l'identité communale



THEME 4
Faire de la protection du patrimoine et des ressources naturelles un vecteur de l'identité locale

- Enveloppe urbaine
 - Protection paysagère des quartiers littoraux
 - Protection des ensembles bâtis patrimoniaux d'intérêt majeur
 - Protection des espaces agricoles
 - Valorisation d'un potentiel agricole
- Préservation de la trame verte :**
- Protection des boisements significatifs et de la trame végétale urbaine
 - Protection d'espace naturel majeur
- Aménagements pour la découverte des milieux humides et de la nature
 - Maintien des coupures d'urbanisation



La déclinaison des orientations du projet

- **Redonner à l'élément « eau » son rôle structurant du territoire**
- **Accompagner toutes les activités économiques liées à la présence de l'eau**
- **Préserver l'eau, une ressource fragile et sensible**
- **Protéger les personnes et les biens des risques naturels**

■ Redonner à l'élément « eau » son rôle structurant du territoire

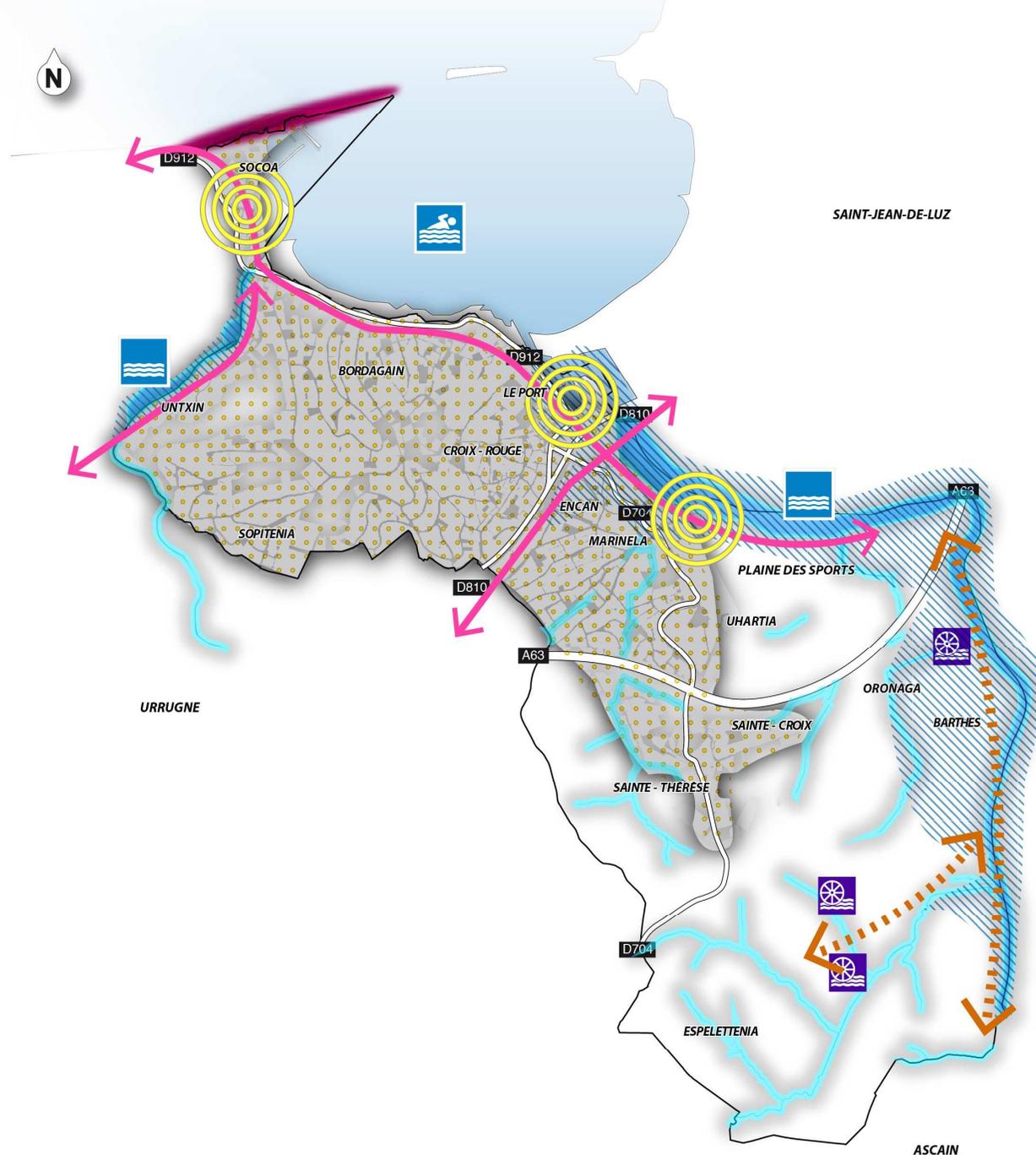
- Construire un projet qui s'appuie sur la présence de l'eau pour en faire une véritable colonne vertébrale structurant les espaces traversés du Sud au Nord de la commune.
- Créer une liaison Nord/Sud s'appuyant sur les différents ouvrages et patrimoines hydrauliques parcourus
- Se réapproprier le secteur des moulins, des retenues d'eau et les barthes de la Nivelle pour en faire des vecteurs de découverte du patrimoine naturel et hydraulique communal
- Soutenir la protection du site des Barthes et préserver un territoire d'expression à l'agriculture

■ Accompagner toutes les activités économiques liées à la présence de l'eau

- Engager une modernisation et une réorganisation des installations nautiques et portuaires notamment sur Socoa
- Sécuriser et moderniser les installations nautiques du site de Larraldénia : accès, ponton, etc.
- Faire évoluer la capacité d'accueil du port de plaisance de Socoa qui a atteint sa pleine capacité d'utilisation en terme de mouillage
- Soutenir l'activité portuaire en centre-ville en tenant compte des contraintes liées à cette implantation (accès, foncier disponibles pour d'éventuelles extensions, coexistence avec d'autres occupations de l'espace, etc.)

- **Préserver l'eau, une ressource fragile et sensible**, dont la qualité doit être maintenue et ses utilisations gérées de manière équilibrée pour limiter les futurs conflits d'usage
 - Préserver la qualité des eaux de baignade et du réseau hydrologique en :
 - ✓ *adoptant une gestion des eaux pluviales intégrée aux espaces à urbaniser et en s'appuyant aussi sur des dispositifs et aménagements paysagers : noues, parcs paysagers, bassins de rétention d'infiltration...*
 - ✓ *imposant le maintien d'espaces libres de toute construction au sein de chaque parcelle urbanisable ou opération d'aménagement afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales*
 - ✓ *poursuivant la mise à niveau des capacités d'assainissement, de séparation des réseaux, la limitation de l'imperméabilisation*
 - **Économiser la ressource et gérer ses usages** en encadrant l'implantation et le développement des activités grandes consommatrices d'eau
 - **Développer des actions de sensibilisation** auprès du public :
 - ✓ *sur les différentes sources de pollutions qui menacent la qualité des eaux potables et de baignade ainsi que les milieux humides*
 - ✓ *sur les moyens d'économiser l'eau potable*

- **Protéger les personnes et les biens des risques naturels** et adapter le territoire à l'accroissement des incidences d'aléas majeurs
 - **Améliorer l'acceptabilité du risque par le public** en communiquant sur l'exposition de la commune aux différents aléas auprès de ses habitants et des mesures de précaution à prendre pour se protéger et se prémunir
 - **Adapter l'urbanisation aux risques d'inondation, de submersion, de recul du trait de côte et de retrait-gonflement d'argiles, de sources souterraines** en adoptant une politique de gestion concertée
 - ✓ *Mettre en œuvre les dispositions réglementaires du futur Plan de Prévention des Risques Multiples (PPRM)*
 - ✓ *Limiter strictement l'urbanisation sur la façade littorale soumise au risque d'érosion et d'effondrement de falaises secteur Socoa*
 - ✓ *S'appuyer sur la stratégie locale des risques littoraux pour permettre l'adaptation de l'urbanisation afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes déjà présentes*
 - ✓ *Développer une urbanisation capable de s'adapter à ces risques (construction neuve et ancienne, mobilier urbain, infrastructure adaptée...)*
 - ✓ *Favoriser l'implantation d'équipements et d'aménagements permettant de réduire l'impact des eaux de ruissellement lors d'événement pluvieux soudain et intense,*
 - ✓ *Réfléchir à l'évolution des conditions de circulation et d'accessibilité au centre ville en cas d'inondation et/ou de submersion, notamment de l'avenue Jean Poulou*

**THEME 5**

L'eau, un élément structurant du territoire communal, richesse naturelle à valoriser et à préserver

-  Enveloppe urbaine
 -  Cheminement doux existants
 -  Pôle d'activités portuaires et nautiques à conforter
- Préservation de la trame bleue :**
-  Protection des milieux maritimes
 -  Protection du réseau hydrographique et des zones humides associées
 -  Amélioration de la qualité de l'eau et lutte contre les sources de pollutions
 -  Protection du patrimoine et ouvrage hydraulique
 -  Valorisation des berges de la Nivelle pour créer un cheminement piéton
 -  Prise en compte du risque de ruissellement et économies d'eau
 -  Prise en compte du recul du trait de côte et de l'effondrement de falaise
 -  Prise en compte du risque inondation

0 0,5 1 km

